

Un œil sur les news



Air France

La CFE-CGC alerte l'instance du CSE Cargo

Une réorganisation massive, sans analyser les impacts tant financiers qu'humains : La CFE-CGC alerte la direction.

Pour en savoir +



Ce nouvel environnement apparaît à Air France

dans les Nouveaux Espaces de Travail du Siège et devrait

s'étendre



prochainement dans toutes nos Directions.

Est-ce le bon moment, en pleine période Covid19, de changer les points de repères des salariés de notre entreprise déjà impactés psychologiquement par cette crise sanitaire ?

Est-ce une hérésie ???
Avec votre libre arbitre, à vous de juger !!!

Pour en savoir ∔

Du sens au travail

La crise du Covid a bouleversé notre rapport au travail et mis en évidence la limite du télétravail massif. En conséquence, le sens du travail, notre rapport à l'entreprise et son management sont modifiés.

Nous assistons à un changement de paradigme de la valeur « travail »et les entreprises doivent lui redonner du sens et une raison d'être.

La concurrence pousse notre entreprise à développer une véritable culture de la transformation continue et de la digitalisation des métiers, mettant de plus en plus de collaborateurs en difficulté. Quant au manager, il doit d'intégrer la confiance induite par le télétravail du collaborateur invisible, ce qui suppose un lâcher prise sur le management procédural dont souffrent beaucoup d'entreprises.

Pour en savoir +

La déconnexion

est un sujet majeur pour la Qualité de Vie au Travail des salariés et nous dénonçons régulièrement sa non-application au sein de l'entreprise.



Les études sur les risques psycho sociaux le prouvent, la frontière entre la vie privée et professionnelle se réduit. Chacun s'impose de répondre instantanément, notamment aux mails envoyés hors temps de travail. Protégeons notre santé et celle de nos collègues.

Pour en savoir +

Agirc-Arrco : prolongation de l'aide financière.

Dans le cadre de la crise sanitaire, Malakoff Humanis se mobilise pour les salariés cotisant au régime de retraite Agirc-Arrco et rencontrant des difficultés financières dues à une baisse de revenus en 2021 liée à l'activité partielle.

Cette aide peut atteindre 1 500 € selon votre situation financière. Elle est accordée une seule fois, sur demande individuelle, aux personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide exceptionnelle d'urgence Agirc-Arrco en 2020. Comment en bénéficier ?

Avant le 31 décembre 2021 par mail adressé à aideexceptionnelle.agircarrco@malakoffhumanis.com, joindre l'avis d'imposition, les bulletins de salaire mentionnant l'activité partielle depuis janvier 2021, RIB et justificatifs des difficultés financières.

Pour en savoir +



CFE-CGC Air France





